



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 5 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le cinq avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSSELIN, BULLIER, LOPES, ERMACORA.
Messieurs COUTON, SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame DULONGPONT donne pouvoir à Monsieur CAPRONI.
Madame BRIEND donne pouvoir à Madame BRAU.
Madame MECHIN donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Mesdames DUCHON, COUTON.
Monsieur RIH.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

Réf : 2024/04/3 – OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2023

Le Conseil d'Administration,

VU l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le tome II, chapitre 5, 1-1 de l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au 1^{er} janvier 1999,

VU la délibération adoptée au cours de la présente séance approuvant le Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'Ecole,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Approuve à l'unanimité la répartition de l'affectation du résultat du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale telle que précisée ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240405-2024-04-3-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Section d'Investissement :

Compte 001 : excédent d'investissement : **116.44 €**

Section de fonctionnement :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : **7 792.44 €**

DIT que l'excédent sera affecté au Budget Primitif 2024.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture

le : ... 12/04/2024

et par publication en ligne

le : ... 12/04/2024

Saint-Cyr-l'Ecole,

le : ... 12/04/2024

Sonia BRAU

Président du CCAS

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU



Le 10 avril 2024

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 5 avril 2024
Délibération n° 2024/04/3

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240405-2024-04-3-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024